

## • 2 juments de plus pour le troupeau du bonheur

Le 29 novembre 2012, la juridiction de proximité de Tarbes condamne un propriétaire pour mauvais traitements sur ses deux juments. En plein hiver, les animaux sont sous-alimentés et laissés au pré, sans moyen de s'abriter des intempéries. Le tribunal estime qu'une peine d'amende ne sera pas efficace puisqu'elle ne permettra pas d'éviter la répétition des faits. La confiscation des deux juments au profit d'une association de protection animale est alors prononcée. L'OABA est désignée pour s'occuper des animaux.



Nos demandes de remise des animaux restant sans suite, nous sollicitons le parquet qui fait convoquer l'individu en gendarmerie. Une date de rendez-vous est fixée et les deux juments sont chargées dans le van affrété par l'OABA, en mai dernier.

Depuis, les deux juments (mère et fille) coulent des jours heureux chez une amie de notre chargée de missions, Deanna Martin, présidente de l'APPA-Equidés.

## • 2 boucs abandonnés récupérés par l'OABA

Durant l'été 2013, le maire d'une petite commune des Hautes-Alpes rencontre quelques soucis avec des locataires venus s'installer sur sa commune avec chiens, chats, équidés et caprins. Un beau matin, ces personnes quittent le village avec leurs animaux à l'exception de deux jeunes boucs, non castrés.

Le propriétaire des lieux se voit confier par le maire la garde de ces deux animaux, le temps que leurs propriétaires soient mis en demeure de venir les récupérer. Mais les lettres recommandées restent sans réponse...

La Préfecture des Hautes-Alpes sollicite ainsi l'OABA pour la prise en charge définitive des deux boucs, le délai de garde du code rural étant expiré et les animaux étant réputés abandonnés.

Le 16 septembre, notre directeur qui revient d'une saisie de bovins dans le sud de la France, fait un détour par le village pour prendre en charge ces deux boucs, très jolis et dociles. Actuellement en Isère, ils attendent désormais une famille d'accueil.



# SAUVETAGE D'ANIMAUX

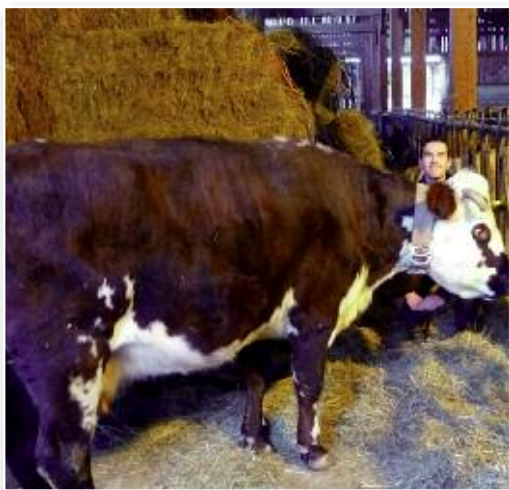
## • "Henriette" : une nouvelle pensionnaire pour le troupeau du bonheur

Henriette, vache Normande de 20 ans a rejoint le troupeau du bonheur de l'OABA en ce début d'année 2012. Un grand soulagement pour les habitants du village de Villejaleix (Allier) et notamment pour Danielle et Denise qui se sont battues pour lui sauver la vie. Après le décès de sa maîtresse, Henriette devait en effet partir à l'abattoir. Impensable pour ces deux amies des bêtes qui ont réussi à convaincre le fils du propriétaire de la vache qu'il y avait mieux à faire.

Grâce à l'intervention de la SNDA et au financement de la Fondation Brigitte Bardot, Henriette a été rachetée. L'OABA, contactée au préalable, ayant accepté de la recevoir en Saône et Loire, dans l'une des fermes du bonheur.

Un sauvetage quelque peu stressant puisqu'il a été difficile de trouver un transporteur pendant la période des fêtes. Finalement, c'est Max Josserand, toujours présent quand il le faut, qui a fait le déplacement depuis l'Isère pour aller chercher Henriette.

Frédéric, notre directeur est allé caresser la nouvelle pensionnaire fin janvier : visiblement pas perturbée de se retrouver dans son nouvel environnement, avec d'autres copines autour d'une bonne balle de foin.



*"Henriette" et Frédéric*

## • "Criquette" : le petit veau handicapé sauvé par l'OABA

Une de nos adhérentes de Seine-Maritime s'est prise d'affection pour un petit veau né en septembre 2011 sur l'exploitation agricole de ses voisins. L'animal était en effet isolé des autres en raison d'un problème de malformation de la mâchoire. Son alimentation est donc rendue difficile et son état demande beaucoup d'attention.

Pour être certaine que toute l'attention lui soit donnée, notre adhérente nous a contactés. L'éleveur a accepté de nous céder gratuitement cette petite génisse pour qu'elle vive des jours heureux dans notre ferme de Normandie.

Pour l'heure, elle est en pension sur une exploitation normande récompensée par l'OABA il y a quelques années, le temps d'y terminer tranquillement sa croissance.



*La petite "Criquette"*

## • Aide d'urgence pour la ferme pédagogique de Marseille

Mi-janvier, notre délégué PACA, Charles Touge, reçoit un appel de détresse des services vétérinaires des Bouches du Rhône. Une ferme pédagogique de Marseille est en difficultés financières, mise en liquidation judiciaire. Les animaux doivent être vendus début février par le mandataire judiciaire mais il n'y a plus qu'une balle de foin dans les stocks...

L'OABA contacte alors le fournisseur habituel de la ferme (qui a une importante facture non payée) et lui assure un règlement immédiat s'il intervient rapidement, compte tenu de l'urgence de la situation. Le lundi 23 janvier, au grand soulagement de la responsable des animaux, 3 tonnes de foin de Crau "Bio" sont livrées. Juste à temps pour permettre aux animaux de ne pas manquer de nourriture !



*La livraison tant attendue par les animaux*

# SAUVETAGE D'ANIMAUX

## Une activité importante de l'OABA

29 procédures judiciaires et 420 animaux confiés à l'OABA : tel est le bilan pour l'année 2010 de nos actions judiciaires. La récupération des cheptels à l'abandon devient une activité de plus en plus importante de notre association, preuve de la misère animale (et humaine) qui s'est installée dans nos campagnes.

Comme nous le dénonçons depuis plusieurs années, à l'inverse des chiens et chats, il n'existe aucune structure nationale ou régionale permettant d'héberger et de soigner des animaux d'élevage abandonnés.

Dès lors, lorsque des bovins ou des ovins sont délaissés par leur détenteur, les services de l'Etat doivent trouver une association de protection animale qui accepte de se voir confier les animaux abandonnés. Cela nécessite une très grande organisation car il faut trouver le transporteur et la structure qui pourra accueillir les animaux.

La tâche est d'autant plus difficile que l'OABA est régulièrement appelée pour prendre en charge un nombre important d'animaux. En outre, ces animaux délaissés depuis des mois, voire des années dans certains dossiers, sont malades et parasités. Il faut donc trouver du personnel compétent et motivé pour s'en occuper !

Il faut ensuite attendre que la justice intervienne. Dans certains dossiers, nous devons patienter de longs mois durant lesquels les animaux restent à notre charge financière. Car dans ces affaires, personne ne souhaite mettre la main au portefeuille. L'Etat ? Impossible car en ces temps de rigueur, la ligne budgétaire du ministère est très mince. Tout au plus arrivons-nous dans de rares dossiers, à faire prendre en charge les frais de transport des animaux. Les organisations professionnelles ? Toujours promptes à réclamer plus d'aides et de subventions pour les éleveurs, mais elles ne souhaitent nullement intervenir pour mettre un terme à des situations qui ternissent pourtant l'image de la profession agricole...

Bref, l'OABA se retrouve bien seule et doit dépenser des sommes de plus en plus importantes pour soulager une partie de la souffrance animale de nos campagnes. Plus de 160 000 euros dépensés en 2010, six fois plus qu'en 2006 !

Et il ne faut pas compter demander le remboursement des frais engagés auprès de l'éleveur défaillant car bien souvent il est insolvable. Ou alors c'est la justice qui nous déboute de nos demandes.

### • 40 bovins confiés à l'OABA

Souvenez-vous de cette affaire jugée en 2009 par le tribunal correctionnel de Tarbes (Voir Lettre 2009-2, pages 10-11).

Une quarantaine de bovins survivants avait été retirée à un éleveur maltraitant et confiée à l'OABA. Une pauvre vache « Charity » était à bout, prête à mourir, comme bon nombre de ses congénères avant elle. Grâce à la mobilisation de Deanna Martin, notre déléguée régionale et aux soins vétérinaires intensifs, cette vache a survécu.

Charity à l'agonie



Sauvetage de Charity



Charity sauvée (ici avec Deanna Martin)



Condamné pour sévices graves sur animaux, l'éleveur avait été privé de son cheptel remis à l'OABA et condamné à 6 mois d'emprisonnement avec sursis outre l'obligation de verser près de 15 000 euros à notre association afin de rembourser les frais de conservation du cheptel. Bien évidemment, l'éleveur avait relevé appel de cette condamnation.

Le 29 juillet 2010, la Cour d'appel de Pau infirmait le jugement, estimant qu'il n'y avait pas de sévices graves, mais seulement mauvais traitements. La peine était ramenée à 4 mois de prison avec sursis et l'OABA voyait sa demande de remboursement rejetée.

Bilan financier désastreux pour notre association puisque nous aurons dépensé durant les 18 mois de garde du cheptel plus de 40 000 euros, somme que l'éleveur est dispensé de nous rembourser !

Heureusement, la Cour n'a pas ordonné la restitution des bovins à cet "éleveur". L'OABA a donc dû organiser leur garde définitive. Une vingtaine d'animaux a été intégrée dans notre troupeau du bonheur (voir pages suivantes) et l'autre moitié a été prise en charge par un vrai éleveur du pays basque qui prend soin de ses bêtes et travaille sous label "Agriculture biologique".

Bien évidemment Charity continuera de vivre sous le soleil du sud puisque notre éleveur du pays basque a décidé de la garder pour notre compte, créant ainsi une annexe "ferme du bonheur" à son exploitation.

Mais elle ne sera pas seule. En effet, une fois rétablie, Charity avait été mise en pension chez un charmant papy paysan qui détenait deux vaches normandes (en pleines Pyrénées !). Or, il nous a demandé de venir rechercher Charity en fin d'année puisqu'il prenait sa retraite et vendait ses deux vaches.

Inimaginable pour notre déléguée régionale et notre directeur de voir Charity séparée de ses copines normandes. Le 23 décembre 2010, Frédéric Freund et Deanna Martin ont donc organisé le transfert de ces trois vaches vers la nouvelle ferme du bonheur en pays basque, l'OABA ayant racheté les deux normandes au papy retraité, tout ému de les voir sauvées de l'abattoir !

Une quatrième vache rejoindra bientôt nos trois rescapées. C'est notre déléguée régionale qui est tombée "amoureuse" d'une vache suisse qui composait un cheptel confié en urgence à l'OABA, à la suite de divagations, malnutritions et mortalités. L'affaire a pu se régler à l'amiable avec la vente des animaux grâce à la bonne volonté du parquet de Tarbes, de la Chambre de l'Agriculture, des services vétérinaires et de l'OABA. Mais cette vache a été rachetée par notre déléguée et l'OABA s'est engagée à assurer son transport et sa garde définitive dans la ferme du pays basque. Nous étions alors le 24 décembre. La vache a été tout naturellement prénommée "Noëlle" !



La vache "Noëlle"



Charity et ses copines normandes

## • **Domaine des Douages : 750 moutons sauvés de l'abattoir !**

Voici environ treize ans que Dominique vit au milieu des moutons. Tout a commencé par une reconversion dans le monde agricole. Elle adorait les animaux, et l'idée d'être à la campagne parmi eux lui plaisait énormément.

Il a fallu ensuite décider de l'élevage qu'elle voulait réaliser. Elle se sentait plus attirée par les moutons.

Peu à peu elle a appris à connaître ces animaux, à comprendre à quel point ils n'étaient pas une marchandise mais des être vivants...

C'est la raison pour laquelle elle a arrêté la reproduction il y a maintenant cinq ans et a décidé de sauver ses moutons en ne les exploitant pas, mais en les laissant vivre en paix.

Elle a créé l'association Domaine des Douages car elle ne pouvait subvenir seule aux besoins de sa grande famille.

L'OABA salue cette belle idée, difficile à faire vivre. Dominique s'occupe seule, avec ses deux enfants, de 750 moutons, de quelques équidés, de lapins, poules, chats et chiens.

L'OABA vient de contribuer à l'achat d'un tracteur, bien utile pour apporter eau et nourriture à l'ensemble des animaux répartis sur un domaine de 90 hectares, dans la Nièvre.



Le tracteur financé en partie par l'OABA

Plus d'informations :

<http://domainedesdouages.over-blog.com/>



Chiens, chats et agneaux vivent en harmonie